

La Valette-du-Var Carole Peytavin, présidente :

« Développer le partenariat avec les entreprises de la zone »

Pour l'association d'entreprises VALCOEUR, implantée sur le territoire de La Valette-du-Var, c'était l'heure de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en présence de nombreux élus et chefs d'entreprise.

Communauté des entreprises unies et responsables de la Valette-du-Var, l'association VALCOEUR est présidée par Carole Peytavin, qui est fière du parcours de l'association, au terme de deux années d'existence. Tandis que son action est saluée par les quelque 600 entreprises présentes sur la zone d'activités.

UNE ASSOCIATION STRUCTURÉE

La présidente a détaillé les raisons de sa satisfaction : « Avec énergie et compétences, nos bénévoles ont obtenu des résultats, malgré nos faibles moyens ! Nous avons identifié les grands axes de nos actions. Maintenant, l'objectif est de tendre vers une association structurée et recon-

nue en développant, notamment, le partenariat avec les entreprises de la zone ».

Ensuite, Thierry Albertini, tout juste élu maire de La Valette-du-Var en remplacement de Christiane Hummel qui a démissionné de son mandat pour des raisons de santé, a rappelé quelles étaient les compétences de la Métropole en matière économique.

Il a également expliqué quel sera l'impact de la transformation de l'ex communauté d'agglomération en métropole. Il a, enfin, évoqué le rôle

de SITTMAT, en ce qui concerne le transport, le traitement des déchets industriels, la collecte sélective, le tri des emballages recyclables.

Puis, Jacques Bianchi, président de la CCI du Var, a rappelé le soutien de la chambre consulaire à VALCOEUR. Et, Serge Ternoir, président de l'AFU-ZI, la zone industrielle de Toulon-Est, et Laurent Falaize, président de la zone de La Crau Pôle, ont témoigné de leur vécu, en tant que responsables de zones d'activités.

ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE

Stéphane Piga de la société VINCI Autoroutes, a précisé les contours du projet d'élargissement du tronçon de 7 km en 2 x 3 voies de l'A57, alors qu'une enquête publique vient d'être réalisée du 15 mars au 19 avril derniers.

250 propriétaires sont impactés par ce projet : « 10 000 véhicules parcourent ce tronçon dans les deux sens, par jour. Cette circulation entraîne une saturation du trafic et crée des bouchons sur les communes de Toulon, La Garde et La Valette-du-Var. La loi nous impose une protection acoustique contre les nuisances sonores, liées au trafic autoroutier. C'est pourquoi, nous réfléchissons à créer des structures innovantes ».

UN CONDUCTEUR EST AUSSI UN PIETON

Enfin, la réunion s'est terminée par une intervention de Nicolas Delbert (CAUE), Paul-Hervé La Vessière (urbaniste) et Carine Chevrier qui travaillent à la question d'un futur parcours piétonnier urbain.

Pour les trois experts : « Il s'agit de créer les conditions d'une mobilité piétonne dans des espaces conçus pour la voiture. A ce titre, c'est un changement de regard sur certains espaces de la zone VALCOEUR qu'il va falloir adopter ».

Photos André GOFFIN



Palmarès 2017 des Villes et Villages Fleuris

Renaud Muselier : « Ce prix, véritable atout économique et touristique »

Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a remis les prix du palmarès 2017 des Villes et Villages Fleuris « Qualité de Vie », en présence de François de Canson, conseiller régional, président du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce prix, véritable atout économique et touristique, permet aux villes et villages labellisés de bénéficier d'un surcroît d'attractivité et de dynamisme. A ce jour, 244 communes sont labellisées de 1 à 4 fleurs et permettent à Provence-Alpes-Côte d'Azur de figurer dans les régions françaises les plus primées. Dans le palmarès 2017, il y a 6 nouvelles communes qui entrent dans le Palmarès

régional avec l'attribution de la 1ère Fleur, 5 qui obtiennent le Label 2 Fleurs, 5 qui accèdent au Label 3 Fleurs, 5 communes sont distinguées par des Encouragements, 8 communes bénéficient de Prix spéciaux régionaux, 35 communes maintiennent leurs niveaux de distinction.

Pour Renaud Muselier : « Ce label incarne le bien-vivre, un développement maîtrisé, il met en valeur notre environnement et notre qualité de

vie, au service d'une valorisation de nos atouts touristiques et de nos territoires.

Je souhaite faire de notre région, avec les élus de la majorité, une institution moteur des accords sur le climat. Entre mer et montagne, nous évoluons sur un territoire unique au monde par sa biodiversité et nous avons la responsabilité de préserver cette richesse. Un territoire qui compte 25% de sa surface en Parcs naturels régionaux, 50% d'espaces boisés et près de 1000 km de notre littoral méditerranéen ».

Renaud Muselier a ajouté : « C'est un atout économique et touristique indiscutable pour notre territoire. Les villes et les villages labellisés « fleuris » bénéficient d'un surcroît d'attractivité

et de dynamisme Villes et Villages Fleuris, c'est un outil pour les communes pour améliorer la qualité de vie des résidents et l'embellissement du cadre de vie. Nos communes doivent, plus encore aujourd'hui, avec la préoccupation d'une bonne gestion environnementale, proposer une image favorable à l'attractivité économique, résidentielle et touristique.

Elles doivent le faire en respectant l'histoire et l'authenticité de leur territoire et en veillant à la qualité des espaces publics, notamment par le patrimoine végétal et le fleurissement, mais aussi au travers de la gestion de l'eau, des déchets, du patrimoine bâti et des actions pédagogiques auprès des plus jeunes ».